



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

41 milliards de cadeaux au patronat et pour les fonctionnaires : le gel du point d'indice !

Nous étions nombreux le 15 mai dernier à dénoncer la politique d'austérité, les 8 années de blocage du point d'indice et la baisse du pouvoir d'achat. Mais seule FORCE OUVRIERE fait le lien avec le pacte de responsabilité, la MAP et ce que nous vivons tous les jours dans les écoles. En effet réduire les dépenses publiques c'est dégrader nos conditions de travail, avec des fermetures de classes ou d'écoles (comme à Vaux de Lugny...) et des classes de plus en plus surchargées.

Comment ne pas faire le lien entre les 41 milliards d'«exonérations supplémentaires de cotisations sociales patronales prévues par le pacte de responsabilité pour améliorer les marges de profit des entreprises » comme s'en félicite la commission européenne et le refus de l'Éducation Nationale de recruter plus d'enseignants au concours ou les absences d'enseignants non remplacés dans le département. 41 milliards d'un côté et pour les enseignants : la mise à sac du statut national, l'annualisation/flexibilisation de notre temps de travail dans les écoles, la mise sous tutelle des collectivités territoriales, l'atomisation de l'école publique républicaine avec la nouvelle mouture du décret Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires.

Non vous ne passerez pas !

La mobilisation se poursuit en direction des enseignants, des parents, des élus avec la pétition du SNUDI FO. Aucun "assouplissement" ni aménagement n'est possible. LE DECRET sur les rythmes scolaires DOIT ETRE ABROGE ! Ensemble avec FORCE OUVRIERE, défendons l'école républicaine et les valeurs qu'elle véhicule. Pour que l'école redevienne le moteur d'ascension sociale qu'elle fut. Pour que tous les élèves où qu'ils soient et d'où qu'ils viennent puissent avoir les mêmes chances de réussite.

La mobilisation se poursuit aussi pour l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points sur l'ensemble de la grille indiciaire pour l'ensemble des fonctionnaires. Plus que jamais la question d'une grève jusqu'à la satisfaction des revendications se pose et doit être débattue dans les écoles.

RESISTEZ : SYNDIQUEZ VOUS au SNUDI FO !

Reynald MILLOT

SOMMAIRE

Page 1 : l'Edito de Reynald Millot

Page 2 : Décret Hamon

Page 3 : SNUDI Infos

Page 4 : élections 2014

Dispensé de timbrage MONETAU PPDC



n° 28 - date de parution : mai 2014

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205



Décret Hamon sur les rythmes scolaires : 0 voix pour au CTM !

Son fondement est bien la territorialisation.

La seule réponse acceptable est son abrogation !

L'évolution de la situation concernant les rythmes scolaires montre à quel point le principe de la réforme est bien celui de la territorialisation. Dans son nouveau décret "d'assouplissement", Benoît Hamon a décidé de garder les 5 matinées de classe et laisse la possibilité aux mairies de regrouper les activités périscolaires sur une après-midi. Il est également possible pour les maires de réduire les horaires de la semaine... en réduisant les vacances scolaires !

Quoi qu'on puisse penser du bienfondé ou non de ce rythme, comment accepter que soit donnée au maire la possibilité de remettre en cause nos obligations de services et d'outrepasser les règles du contrat de travail qu'est notre statut ? D'autant que cela amènerait nécessairement la généralisation de l'annualisation du temps de travail des PE, déjà promise aux remplaçants alors que le vote contre a été majoritaire au CTM.

Les enseignants ne veulent pas de l'annualisation de leur temps de travail, nous ne voulons pas être sous la tutelle des mairies !

Ainsi, le maire d'Auxerre a aussitôt saisi l'occasion pour envisager de libérer de classe le vendredi après-midi, faisant ainsi disparaître la volonté affichée de réduire le temps de la journée de classe (aurait-on essayé de nous faire prendre des vestes pour des lanternes... en tout cas, le SNUDI-FO n'a jamais été dupe !) Résultat : une réduction de dépense de 100000€ pour la mairie et une inégalité de traitement pour les élèves, d'une école à l'autre, d'une commune à l'autre...

Mais au-delà , ce dispositif montre bien la place de plus en plus grande que l'on donne aux collectivités territoriales avec le transfert de charges et d'autorité.

Toujours à Auxerre, le Maire demande aux directeurs de "bien vouloir réunir un conseil d'école extraordinaire ayant pour ordre du jour : adaptation de la réforme des rythmes scolaires".

Si cette réunion n'est bien évidemment aucunement obligatoire, il paraît nettement que les relations avec la mairie prennent une part de plus en plus importante dans la gestion de l'école, portant atteinte à nos droits, à nos conditions de travail, à notre statut ... et à l'égalité de traitement des personnels sur l'ensemble du territoire national.

Il s'agit bien, avec l'aide du PEdT défini localement par les maires, les associations de tous genres (laïques ou non), les pressions politiques locales, d'une forme d'ingérence dans le fonctionnement de l'Education Nationale. C'est la territorialisation, l'atomisation de l'Education Nationale !

En ce sens, le SNUDI-FO s'est toujours prononcé clairement contre ce décret et se bat pour son abrogation, car il porte en lui la territorialisation comme la nuée porte l'orage ! Une fois de plus, et dans un souci de cohérence, nous ne participerons pas au prochain comité de suivi de la réforme qui vise à associer les syndicats à celle-ci. Nous tenons à relayer clairement la volonté des enseignants qui s'est exprimée massivement lors des mouvements de grève de 2013 (où près de 70% des PE ont cessé le travail !) pour dire non à la territorialisation de l'Ecole.

La dégradation continue de l'Ecole de la République, de nos droits, de nos conditions de travail et de nos salaires est inacceptable : nous refusons de subir de plein fouet la politique d'austérité !

N'oublions pas, le nouveau décret de Benoît Hamon sur les rythmes scolaires, qui accentue encore les méfaits du décret Peillon, même les syndicats CFDT et UNSA, pourtant soutiens ostensibles au gouvernement, n'ont pas pu voter pour et se sont abstenus lors du dernier Conseil Supérieur de l'Education.

Résultat des votes : au CSE : 31 contres (FO, FSU, CGT, SUD, FCPE, SNALC...) 27 abstentions (UNSA, CFDT...) et 3 voix pour (PEEP, Ligue de l'enseignement, jeunesse au plein air) et au CTM : 7 contres (FO, FSU, CGT, SUD) et 4 abstentions (UNSA, CFDT) et zéro voix pour. Le ministre n'a obtenu aucun consensus !!!

Non, définitivement, aucun "assouplissement" ni aménagement n'est possible. Comme nous le demandons et l'avons demandé à maintes reprises avec la CGT et SUD : **CE DECRET DOIT ETRE ABROGE !**

Pour Force Ouvrière la seule issue demeure donc le retrait du décret du 24 janvier qui territorialise l'école et le statut de ses maîtres avec le PEdT et les 36 heures d'APC sous la tutelle des élus locaux.

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PETITION NATIONALE DU SNUDI :

LE SEUL "ASSOUPLISSMENT" POSSIBLE, C'EST L'ABROGATION !

Carte Scolaire

Lors du CDEN du 10 avril, la DASEN a présenté son projet de carte scolaire :

- 8 ouvertures dont 3 conditionnelles
- 23 fermetures dont 3 conditionnelles

A savoir que, parmi ces fermetures, 3 postes ont été supprimés au profit de la création de classes de TPS, 2 postes et 4 demi-postes pour le dispositif PMQC (Plus de Maîtres Que de Classes... en fait moins de classes que de maîtres puisque dans certaines écoles une classe est fermée retirant un enseignant devant élèves pour le mettre « hors-la-classe »!... Une aberration!)

En conséquence : moins d'enseignants devant élèves, des classes de plus en plus chargées, des effectifs de titulaires-remplaçants et de RA\$ED très insuffisants.

Lorsque le président des maires Ruraux de l'Yonne a fait très justement remarquer que les projets de regroupement d'écoles envisagés par l'administration entraîneraient l'éclatement d'organisations déjà en place, ancrées dans une histoire, et satisfaisants pour les usagers, la DASEN explique qu'elle est contrainte de tenir compte des futurs découpages liés à la réforme territoriale qui dessine de nouvelles frontières entre les intercommunalités... et de l'enveloppe dont elle dispose, définitivement insuffisante !

Le \$NUDI FO 89 est la seule organisation syndicale à avoir voté contre la carte scolaire au CT\$D et au CDEN et a organisé, à l'occasion de celui-ci, une mobilisation à la préfecture, devant laquelle se sont retrouvés une centaine de parents, élus, enseignants en grève et dont des délégations ont été reçues.

Alors, pour défendre les écoles et lutter contre la territorialisation, unissons-nous, rejoignez le \$NUDI FO 89 !

SEGPA/EREA/ULIS : Dérèglementation...

Dans la ligne de mire de la refondation de l'école : les SEGPA. Il faut faire des économies, cette fois, sur le dos des élèves en grandes difficultés.

Le Ministère de l'Education Nationale organise un groupe de travail SEGPA pour établir un diagnostic partagé avec les organisations syndicales ...où tout est joué... un cadre que ne partage pas FORCE OUVRIERE !

Comment accepter de voir les SEGPA vidées de leur substance et devenir un dispositif d'inclusion scolaire vide de sens, dilué dans le collège ? Comment accepter de voir le statut des PE spécialisés balayé avec une annualisation de leur temps de travail et leur mise sous tutelle des conseils d'administration? Comment accepter que les heures de coordination et de synthèse ne soient plus rémunérées?

A Force Ouvrière ce ne sont pas de tels diagnostics que nous partageons mais les revendications des personnels. L'heure est à la mobilisation dans les SEGPA/EREA/ULIS !

...et grogne à l'EREA Jules VERNE...

Dérèglementation ici, grosse pincée de caporalisation dans les relations Direction/Personnel par là, pour faire passer d'impopulaires mesures et vous avez un établissement qui se transforme petit à petit en « cocotte minute »... Incivilités et violences d'élèves en hausse exponentielle, personnels mis en cause plus ou moins ouvertement quand l'heure serait à se « serrer les coudes »... La grogne des personnels grandit et la forte mobilisation le 15 mai témoigne du ras le bol.

Là encore, il serait de bon aloi que la D\$DEN entende enfin les revendications des personnels !

MOUVEMENT

Après avoir comprimé le calendrier des opérations, par exemple pour la saisie des vœux ou le retour de l'accusé de réception pendant les vacances, l'administration, en repoussant d'une semaine la CAPD, reconnaît que pour elle-même ce n'est pas tenable.

Dans ces conditions, pourquoi alors mettre en difficulté certains de ceux qui y participent en leur refusant des points de bonification au prétexte qu'ils ne se seraient pas conformés aux instructions, notamment pour handicap ? Sans parler des retards d'envoi annulant la demande, des bonifications qui seront refusées, des vœux de secteurs obligatoires, de la restriction à 30 vœux, des points « mesure de carte scolaire » injustes et réduits aux secteurs...

Ni du manque de postes qui bloque le mouvement depuis des années !

Quoi qu'il en soit, le \$NUDI FO interviendra pour défendre chaque dossier et tous les dossiers afin que les droits soient respectés.

RENTREE/PRERENTREE 2014

**Prérentrée le 1er septembre OUI !
Rattrapage NON !**

Retrouvez le communiqué de la
Fédération FO des Enseignants (FNEC-FP FO)
sur le site du SNUDI FO 89 :

<http://89.fo-snudi.fr>

Contre la division entre collègues, choisissez la réponse collective avec le \$NUDI-FO !

« Journées allégées, après-midi libérée, réduction des vacances scolaires, allongement de la pause méridienne »... autant de questions qui seraient susceptibles de diviser les collègues, de les inciter à se prononcer pour « choisir le moins pire », de les faire entrer dans des débats sans fin...

Heureusement, il y a la réponse collective du SNUDI-FO qui refuse d'accompagner cette réforme (seul syndicat à ne pas siéger dans les comités de suivi), qui explique depuis le début qu'il s'agit d'une mise sous tutelle des mairies et non pas d'une amélioration des rythmes scolaires !

N'hésitez plus : adhérez au \$NUDI-FO 89 !

Calendrier :

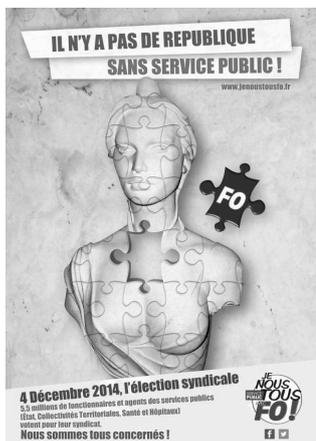
- **Réunion d'Information Syndicale**
à Auxerre le mercredi 11 juin de 9h à 12h.
- **AG des adhérents** : le vendredi 20 juin
à Auxerre, maison des syndicats (autorisation d'absence à demander une semaine avant)

Elections professionnelles décembre 2014 :

Votez FORCE OUVRIERE - Votez SNUDI-FO 89 !

VOTER et faire VOTER FO aux élections 2014 dans la Fonction Publique...

... c'est défendre la fonction publique, défendre la République sociale ... réaffirmer son attachement à la conception républicaine du service public et au statut général de la fonction publique. Pour garantir l'égal accès de tous, en tout point du territoire, aux droits et biens essentiels, le service public des trois versants de la fonction publique doit se réaliser dans les meilleures conditions d'impartialité, de neutralité, de sécurité et de qualité. (extrait de la résolution du congrès FO de Montpellier de février 2011). C'est exiger l'arrêt immédiat de la politique d'austérité et le retrait du pacte de responsabilité quand d'autres organisations (CFDT et UNSA en tête) le soutiennent, remettant en cause toutes les conquêtes de la classe ouvrière et qui plus est, sont les subsidiaires de ce gouvernement...



Pour nous contacter
 permanences au syndicat, les lundi, mardi, mercredi et vendredi **03.86.52.55.12**
 par mail **snudifo89@gmail.com**
 Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89 COTISATIONS SYNDICALES 2014

66 % de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu et sous forme de crédit d'impôts.
 La cotisation EVS-AVS, bien qu'ayant augmenté, revient donc moins cher...

ECHELONS :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :											
Stagiaires	115 €	120 €	130 €	137 €	143 €	152 €	161 €	175 €	185 €	198 €	211 €
Adjoints Spécialisé, AIS, IMF											
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSES :											
Adjoints Spécialisé, AIS, IMF	163 €	183 €	194 €	205 €	220 €	233 €	246 €				
INSTITUTEURS :											
Adjoints				124 €	127 €	129 €	132 €	139 €	145 €	153 €	169 €
ETUDIANT MASTER :	27 €										
EVS-AVS :	80 €										
RETRAITES :	96 €										
Ajouter :											
Chargés d'école : 4 €											
Directeurs : 2 à 4 classes : 8 € 5 à 9 classes : 12 € 10 classes et + : 15 € IMF -IEN, IMF -CPD : 12 €											
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations											
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations											
Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %											



Rejoignez un syndicat libre et indépendant :

Rejoignez le
SNUDI
FORCE
OUVRIERE
de l'Yonne !

SNUDI 89
FO

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT

(à découper et à retourner à : SNUDI - FO BP 231 89004 AUXERRE Cedex)

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :